

ETUDE STRATEGIQUE

PROGRAMME DE MISE A NIVEAU DE LA FILIERE AVICOLE A L'HORIZON 2012

Mai 2007

SOMMAIRE

PREAMBULE

- I. PROBLEMATIQUE ET METODOLOGIE**
- II. CONTEXTE MONDIAL DE L'AVICULTURE**
- III. PRESENTATION DU SECTEUR AVICOLE AU MAROC**
- IV. PROJECTION DE LA DEMANDE EN 2012**
- V. DIAGNOSTIC DU SECTEUR**
- VI. PROGRAMME DE MISE A NIVEAU**
- VII. RESULTATS ATTENDUS**

PREAMBULE

Conscients des défis auxquels sera confronté le secteur avicole dans le cadre de la mondialisation de l'économie et des accords de libre échange avec les Etats-Unis, quadrilatéral (Maroc, Tunisie, Egypte et Jordanie), les pays de la Ligue Arabe et l'accord d'association avec l'Union Européenne, le Gouvernement de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu le glorifie et la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole -FISA- se proposent de mettre en œuvre un contrat programme de mise à niveau du secteur avicole à l'horizon 2012.

Ce document est la synthèse de plusieurs travaux de réflexion et d'études menés sur le secteur, notamment :

- Les stratégies de développement du secteur avicole élaborées par le Ministère chargé de l'Agriculture et la FISA depuis 1995 ;
- Le Colloque National de l'Agriculture tenu les 19 et 20 juillet 2000 et les séminaires qui ont précédés son organisation ;
- Le Schéma Directeur National des Abattoirs Industriels Avicoles élaboré en Juin 1998 par la Direction de l'Elevage ;
- L'étude « Stratégie pour développer le secteur avicole marocain » réalisée par Associates for International Resources and Development -AIRD- en Septembre 2000 pour le compte de l'US Grains Council.
- La 3^{ème} édition du séminaire institutionnel " Les réformes du secteur agricole : quel agenda pour le Maroc ? " tenue du 2 au 4 décembre 2004.

La présente étude sur la stratégie de développement du secteur avicole est élaborée dans l'objectif de constituer la base **d'un contrat programme** entre l'Administration et l'interprofession.

Ce contrat définit les engagements des deux parties : ceux inhérents à la profession pour l'accroissement de la production, des investissements et des emplois et ceux incombant à l'Administration pour la création d'un cadre juridique, économique et social permettant l'exercice de l'activité avicole dans les meilleures conditions possibles.

L'objectif est de faire de l'aviculture marocaine, disposant de potentialités importantes (climat, main d'œuvre bon marché...), une activité phare de l'économie nationale orientée vers l'exportation. Le cas de la Thaïlande, devenue en quelques années leader mondial en matière d'exportation des viandes de volailles bien que ne disposant pas de production locale de maïs et de graine de soja, constitue pour notre pays un exemple à méditer.

I- PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE

La stratégie du secteur de l'élevage s'inscrit dans le cadre de la politique générale du pays qui a opté pour le libre échange et l'intégration de l'économie nationale dans la globalisation et l'internationalisation du commerce.

En effet, le Maroc est l'un des rares pays en voie de développement qui a signé des accords de libre échange et des concessions tarifaires avec ces principaux partenaires commerciaux : Accords de libre échange avec les Etats-Unis, quadrilatéral (Maroc, Tunisie, Egypte et Jordanie), les pays de la Ligue Arabe et un accord d'association avec l'Union Européenne.

Le libre échange implique une concurrence encore plus vive. Les études d'impact ont révélé que la filière avicole est la plus vulnérable aux importations.

Pour continuer à produire, la seule alternative reste d'améliorer la compétitivité de la filière qui doit passer nécessairement par la réduction des coûts de production. Cependant, si la réduction du coût de production est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour conférer la compétitivité nécessaire à l'affrontement de la concurrence étrangère.

En effet, les simulations réalisées dans le cadre de l'étude de l'impact du libre échange avec les Etats-Unis ont montré que même avec l'élimination des droits d'importation sur les intrants, les coûts de production ne seront réduits que de 15% pour le poulet et 22% pour les œufs de consommation. Par ailleurs, la valeur ajoutée de la filière connaîtra une chute de 63%.

L'organisation du marché (infrastructure et circuits de commercialisation), l'abattage, le transport, l'organisation professionnelle et interprofessionnelle, la réglementation, le système de production (intégration) et bien entendu l'environnement sanitaire, sont autant de facteurs déterminants de l'efficacité financière et économique de la filière.

Tenant compte de cette nouvelle donne de l'ouverture du marché national sur l'économie mondiale, la mise à niveau globale du secteur devient impérative pour préparer le secteur à faire face à toute concurrence.

L'approche à suivre pour l'élaboration de ce document consiste à faire pour chaque segment un diagnostic basé sur un état des lieux aussi précis que possible et des propositions concrètes, réalistes et réalisables.

II. CONTEXTE MONDIAL

1. Mondialement, l'aviculture est en plein essor

Le développement du secteur avicole dans le monde et l'augmentation substantielle des productions dès les années 60 sont liés incontestablement à la diminution progressive et continue des prix au fur et à mesure de la maîtrise des conditions techniques et sanitaires de production, des avancées technologiques (amélioration génétique...), de la diversification des productions avicoles et de l'intégration des structures de production. Dans certains pays (particulièrement aux Etats-Unis), le fort accroissement de la demande des consommateurs a été déterminant dans cette dynamique.

La production mondiale de viande de volaille a progressée au rythme de 5% par an au cours des dix dernières années. L'essentiel de cette dynamique provient de la forte croissance de l'offre enregistrée en Chine, au Brésil, au Mexique et en Thaïlande. Cette croissance qui est liée à l'augmentation de la consommation dans la plupart des pays depuis 1990, a entraîné une expansion rapide des échanges dans le monde.

En 2003, la production mondiale de volaille a atteint 76 millions de tonnes équivalent carcasse, dont 85% de viandes de poulet. Près de deux tiers de cette production est assurée par quatre pays à savoir : les Etats-Unis (23%), la Chine (19%), UE (12%) et le Brésil (11%).

En matière de consommation, la viande de volaille est la deuxième viande consommée mondialement après la viande porcine. La consommation moyenne par personne s'est accrue entre 1980 et 2003 de 5,17 Kg/an à 12,1 Kg/an suite à la forte demande en protéines à bas prix sur le marché mondial.

En définitive, la production de volailles semble atteindre un taux de croissance stable. Quelques grands pays dominent la production avicole. La dynamique des prix reflète la compétition acharnée qui est le résultat de deux décades d'expansion de la production à travers le monde. La Chine et l'Amérique Latine restent les leaders pour ce qui est du taux de croissance de la consommation d'œufs. Enfin, il est clair que dans plusieurs pays en voie de développement, les revenus sont loin de permettre d'atteindre les niveaux de saturation de la demande en viande de volailles et d'œufs.

2. Le commerce mondial des produits avicoles en expansion

Historiquement, la volaille était classée comme denrée non échangeable. Mais depuis 1980, le commerce mondial de volailles s'est accru à un rythme de 8% par an, avec une accélération à 9,5% depuis 1990. Les investissements dans le stockage «frais et congelé» et dans la capacité de transport ont élargi les possibilités de commerce des viandes. C'est ainsi que la viande de volaille est devenue la première viande échangée dans le monde avec un volume de 6,9 millions de tonnes équivalent carcasse en 2003.

Près de 90% des exportations sont assurées par les Etats-Unis, le Brésil, l'UE et la Thaïlande tandis que les deux tiers des importations mondiales de viande de volailles sont réalisées par la Russie, le Proche Orient, l'UE, le Japon et la Chine.

Toutefois, les barrières douanières, souvent sous forme d'interdiction d'importations, de tarifs douaniers prohibitifs, et plus récemment sous forme de restrictions sanitaires, ont entravé la fluidité potentielle du commerce international. Aujourd'hui, le facteur premier qui affecte la capacité d'un pays à exporter les produits avicoles est son respect des réglementations sanitaires du pays importateur.

Les Etats-Unis, l'Union Européenne et le Brésil par exemple, ont des organismes de contrôle bien établis qui renforcent les exigences d'une réglementation stricte et spécifique aux importations de volailles. Les tarifs et les quotas semblent jouer un rôle secondaire dans ces pays.

Les Etats-Unis sont le marché le plus important de poulets au monde. Les viandes de volailles importées aux Etats-Unis doivent être produites « selon des standards équivalents à ceux des Etats-Unis pour la salubrité, la qualité et la précision des labels ». Les exportateurs de volailles vers les Etats-Unis doivent appartenir à des pays et unités de production autorisés à exporter aux Etats-Unis. Ces autorisations sont accordées après étude des lois et réglementations du pays, et après l'inspection technique des zones à risque (contaminations, maladies, traitements, résidus et fraudes économiques), des aménagements et équipements des unités de production, des laboratoires, des programmes de formation pratique et des opérations in situ d'inspection.

Des quotas de taux tarifaires et un mécanisme de sauvegarde protègent l'Union Européenne d'importations excessives de viandes de poulet.

Les exportations brésiliennes de poulets continuent d'enregistrer des records chaque année. Les principaux marchés du Brésil sont les partenaires MERCOSUR (Argentine, Uruguay et Paraguay), l'UE, le Japon, Hong-Kong, la Russie et l'Arabie Saoudite. Les exportations brésiliennes de poulets sont motivées par une forte demande externe, d'importants investissements dans la production de poulets, des coûts de production réduits dus à la disponibilité des principales matières premières (maïs, soja,...), des gains de productivité et enfin une stratégie de marketing basée sur la différenciation des produits selon les besoins spécifiques du marché. Au Etats-Unis, les grandes firmes ont adopté des stratégies de production basées sur la complémentarité entre le marché intérieur largement porté sur les produits élaborés et les marchés extérieurs très sensibles aux prix. Ceci explique le flux important d'export des parties de carcasse à faible valeur sur le marché américain : quartiers, postérieurs, abats, pattes, cous,...) mais fortement recherché par les marchés extérieurs.

3. Les pays en voie de développement sont des exportateurs potentiels

En 1980, 26,5% des exportations mondiales de poulets proviennent des pays en voie de développement. Depuis, ce chiffre est passé à 40% des exportations totales mondiales. Il est clair que certains pays en voie de développement ont nettement augmenté leur production exportable. Cependant, seuls quelques pays, répondant aux exigences des réglementations sanitaires et de label, parviennent à exporter vers des pays industrialisés (Europe, Japon...).

Les perspectives d'évolution de la demande des viandes de volailles au niveau mondial laissent présager un potentiel de croissance significatif dans les pays en voie de développement et une faible croissance dans les pays développés :

Tableau 1: Evolution de la demande des viandes de volailles

Kg/hab/an	1993	2020	%
Monde	8,5	10,7	26
Pays développés	20,3	24,7	22
PVD	5	7,7	54

[Source : Viandes Prod.Carnés Vol 22(4) Juillet-Août 2001]

Le marché mondial des œufs est différent de celui du poulet puisque les parts de marché détenues par les pays en voie de développement sont limitées. La production d'œuf dans les pays en voie de développement est restée dans la plupart des cas orientée vers la satisfaction des besoins du marché local.

III. PRESENTATION DU SECTEUR AVICOLE MAROCAIN

1. Rôle économique et social

L'aviculture nationale, représentée par un secteur traditionnel fermier et un secteur moderne intensif, a connu au cours des trois dernières décennies un essor considérable. Ainsi, la production de viande de volailles est passée de 29.000 tonnes en 1970 à 370.000 tonnes en 2006 enregistrant un taux moyen annuel de progression de 7,1%. Parallèlement, la production des œufs de consommation s'est accrue de 400 millions à 2,8 milliards d'unités, soit une augmentation moyenne annuelle de 8,8 %. La consommation de viandes de volailles par habitant et par an a évolué de 2,3 kg en 1970 à 12,0 kg en 2006 et celle des œufs a progressé de 21 à 91 unités durant la même période.

Compte tenu de ses prix relativement bas par rapport aux autres denrées animales, les produits avicoles sont consommés par l'ensemble de la population et constituent le seul recours à l'amélioration de la sécurité alimentaire en protéines d'origine animale.

Le secteur couvre actuellement :

- 100% des besoins en viandes de volailles représentant 48% de la consommation totale toutes viandes.
- 100% des besoins en œufs de consommation.

Cette progression s'est faite essentiellement par le développement du secteur moderne intensif ; la part de sa participation dans l'approvisionnement du pays a évolué au cours de la période 1970 – 2006 de 23% à 86% pour la viande blanche et 0,30% à 71% pour les œufs.

Les investissements consentis dans le secteur avicole moderne sont évalués à 6,8 milliards de Dhs et le chiffre d'affaires réalisé toutes branches confondues en l'an 2006 est de l'ordre de 13,15 milliards de Dhs.

En outre, ce secteur a permis la création d'environ 72 000 emplois directs dans les unités de production et 170.000 emplois indirects dans les circuits de distribution et de commercialisation.

Compte tenu de ses capacités de développement rapide et des possibilités de diversification de ses productions, le secteur avicole demeure le recours le plus compétitif pour la satisfaction des besoins protéiques de la population qui ne cessent de croître avec la poussée démographique, l'urbanisation et la faible évolution du pouvoir d'achat.

2. Evolution des productions du secteur intensif

Le démarrage de l'aviculture moderne au Maroc est lié à la création en 1958 du premier couvoir du pays. Cette activité a pris un essor considérable durant la période 1970-1980 (usines d'aliments composés, couvoirs, élevages de reproducteurs chair et ponte, élevages de poulets de chair et unités de production d'œufs de consommation, abattoirs de volailles...).

La production intensive de viandes de volailles est passée de 8.500 tonnes en 1970 à 320.000 tonnes en 2006. De même, la production des œufs s'est inscrite également à la hausse, passant de 1 million en 1970 à plus de 2 milliards en 2006.

L'évolution de cette production s'est faite en plusieurs phases. En effet, entre 1980 et 2006, la production avicole a été caractérisée par quatre périodes contrastées.

2-1- La période 1981-86 : forte croissance

Après la crise due à la sécheresse de 1981, le secteur avicole a amorcé une nouvelle phase d'accroissement liée à l'évolution favorable des cours des viandes et des œufs attirant de nombreux investisseurs. La production de viande de volailles s'est accrue de 55.000 tonnes en 1981 à 100.000

tonnes en 1986, conséquence de l'amélioration de la production des poussins de type chair qui a évolué de 38 à 73 millions durant la même période.

Il est à noter que les importations de poussins de types chair, qui étaient importantes avant 1981, ont fortement diminué après cette date pour s'annuler à partir de 1985, grâce au développement de la filière d'accoupage qui a atteint en 1986 vingt trois unités ayant une capacité totale annuelle de 110 millions de poussins.

La production des œufs de consommation n'a été affectée que légèrement par la sécheresse de 1981 et a progressé de 278 à 650 millions d'unités durant la période 1981-1986. Cette évolution a été le résultat du démarrage de la production nationale des poulettes futures pondeuses en 1981 qui a atteint 2,1 millions de poussins en 1986.

Le secteur de la provende a connu une progression parallèle à celle des productions avicoles. Le tonnage d'aliments de volailles pendant cette même période est passé de 210 à 470.000 tonnes.

2-2- La période 1987-90 : stagnation

Cette période a été marquée par plusieurs mesures administratives affectant les prix des matières premières entrant dans la fabrication des aliments composés. Ainsi, les années 1987 et 1988 ont été caractérisées certes par la libéralisation du prix du son, mais également l'instauration d'un prélèvement sur le maïs importé et l'application de la TVA à 14 % puis ramenée à 7% sur les aliments composés. Cette période a enregistré un ralentissement de plusieurs ateliers de production et une stagnation du tonnage des viandes de volailles à 100.000 tonnes.

La production des œufs de consommation par le secteur industriel est passée de 675 à 800 millions d'unités entre 1987 et 1990.

2-3- La période 1991-98 : reprise de la croissance

Durant cette période, la production de viandes blanches est passée de 102.000 tonnes en 1991 à 220.000 tonnes en 1998, enregistrant une augmentation moyenne annuelle de 13%. Cette forte progression a nécessité le recours aux importations de poussins et des œufs à couver pour satisfaire la demande des éleveurs. Parallèlement, la production des œufs de consommation a progressé de 970 millions en 1991 à 2,3 milliards en 1998 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 12%. Cependant, ces progressions des productions avicoles ont été accompagnées d'une réduction progressive des prix qui sont passés entre 1994 et 1998 de 16,2 à 12,3 Dh/kg vif pour le poulet de chair et de 0,68 à 0,57 Dh/unité pour les œufs de consommation.

2-4- La période 1999-2000 : diminution de la production

Suite à la diminution de la demande sur les produits avicoles constatée sur le marché, conséquence des effets des dernières années de sécheresse et surtout de la grippe de "Hong-Kong" en février 1998 et de la crise de la dioxine de Belgique en juillet 1999, événements largement relayés par la presse et les télévisions nationales et internationales, l'offre des produits avicoles a régressé pour se situer en l'an 2000 à 200.000 tonnes pour la viande de volailles et à 2,3 milliards d'œufs de consommation suite à la réduction de l'activité de plusieurs unités de production de poulets et d'œufs. Cette situation est la conséquence des pertes subies par les éleveurs durant cette période où les prix de vente à la ferme ont enregistré une diminution importante pour se situer en moyenne à 11,3 Dh/kg vif de poulet et 0,56 dh/œuf en 1999, soit des niveaux inférieurs aux coûts de production.

2-5- La période 2001-2006 : reprise de la croissance

Cette période a été caractérisée par une reprise de la croissance de la production pour se situer en 2005 à 338 000 tonnes et 2,5 milliards d'unités soit une hausse moyenne annuelle de % et % respectivement. Cet accroissement est imputé d'une part à l'augmentation des mises en place des poussins reproducteurs par les couvoirs nationaux suite à l'application des dispositions du code de

procédure pour l'importation des poussins d'un jour et des œufs à couver qui a permis la régulation du marché et d'autre part à l'émergence de l'activité d'élevage de la dinde dont la production est estimée actuellement à 30 000 tonnes. Cette croissance a été freinée en 2005 suite à la déclaration de l'influenza aviaire dans certains pays ; ce qui s'est traduit par une chute de production de 3% et 20% respectivement pour la viande de volaille et les œufs.

3. Consommation des produits avicoles

La consommation moyenne par habitant et par an des produits avicoles provenant des deux secteurs (traditionnel et intensif) a enregistré une hausse notable entre 1970 et 2006 en passant de 2,3 à 12,0 kg de viandes de volailles et 21 à 91 œufs. Cependant, ce niveau demeure très faible par rapport à celui relevé dans plusieurs pays à niveau de développement similaire comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 1 : Consommation moyenne des produits avicoles

	Viandes de volailles (Kg/hab/an)	Œufs (Unités/hab/an)
Arabie Saoudite	36,3	180
Brésil	35	190
Afrique du Sud	17	150
Mexique	22	260
Tunisie	12	140
Maroc	12,0	91

La consommation de protéines au Maroc, toutes sources confondues, reste relativement satisfaisante. Toutefois, la différence réside dans les sources de protéines qui sont essentiellement d'origine végétale pour le Maroc.

En effet, l'analyse de la ration moyenne au Maroc montre que les apports de protéines d'origines animales se chiffrent actuellement à 18 grammes/habitant/jour contre 20 grammes recommandées par l'OMS.

Tableau 2 : Sources des protéines d'origines animales au Maroc

	Quantité en gr/hab/an	%
Poissons	2,7	15,0
Lait	4,0	22,2
Œufs	1,7	9,5
Viandes de volailles	5,1	28,3
Viandes rouges	4,5	25,0
Total	18,0	100

Il importe de constater que plus de 37,8 % des protéines animales de la ration moyenne alimentaire du consommateur marocain provient des viandes de volailles et des œufs.

4. Infrastructures de production

4.1- Couvoirs

La production des poussins de type chair a atteint 268 millions en 2006. Elle est assurée par 42 couvoirs totalisant une capacité annuelle d'environ 300 millions de poussins, soit un taux d'utilisation de 76% de la capacité potentielle

La production des poulettes en l'an 2006 est estimée à 9 millions et provient de 4 couvoirs d'une capacité totale annuelle de 17 millions de poussins, soit un taux d'utilisation de 52%.

Les couvoirs sont localisés dans les zones suivantes :

 **Les couvoirs de type chair :**

- Tanger – Tétouan : 2 unités
- Nador-Oujda : 1 unité
- Fès-Meknès-Sefrou-Ifrane-Taounate : 5 unités
- Agadir-Tznit-Taroudant : 3 unités
- Casa-Settat-El Jadida-Benslimane : 18 unités
- Temara-Salé-Khémisset-Kenitra : 10 unités
- Marrakech-Safi : 3 unités

 **Les couvoirs de type ponte**

- El Jadida : 1 unité
- Temara : 1 unité
- El Hajeb : 1 unité
- Settat : 1 unité

4-2- Elevages avicoles

Le nombre d'unités d'élevage de poulet de chair, de poules pondeuses et de dindes est estimé actuellement à 6210, 214 et 158 respectivement.

La structure des élevages se caractérise comme suit :

Les élevages de poulet de chair :

- 75,89% des élevages ont une capacité inférieure à 10 000 places soit 38,47 % de la capacité totale
- 19,39% des élevages ont une capacité comprise entre 10 000 et 30 000 places soit 35,5 % de la capacité totale
- 3,2% des élevages ont une capacité comprise entre 30 000 et 50 000 places soit 12,53 % de la capacité totale
- 1,18% des élevages ont une capacité comprise entre 50 000 et 100 000 places soit 8,74 % de la capacité totale
- 0,34% des élevages ont une capacité supérieure à 100 000 places soit 4,76 % de la capacité totale

Les élevages de poules pondeuses :

- 26,16% des élevages ont une capacité inférieure à 10 000 places soit 3,2 % de la capacité totale
- 28,98% des élevages ont une capacité comprise entre 10 000 et 30 000 places soit 11,15 % de la capacité totale
- 13,10% des élevages ont une capacité comprise entre 30 000 et 50 000 places soit 13,98 % de la capacité totale

- 14,48% des élevages ont une capacité comprise entre 50 000 et 100 000 places soit 20,45 % de la capacité totale

- 17,28% des élevages ont une capacité supérieure à 100 000 places soit 51,22 % de la capacité totale

Les élevages de dindes :

- 10,13% des élevages ont une capacité inférieure à 10 000 places soit 3,01 % de la capacité totale

- 65,82% des élevages ont une capacité comprise entre 10 000 et 30 000 places soit 49,75 % de la capacité totale

- 15,19% des élevages ont une capacité comprise entre 30 000 et 50 000 places soit 23,09 % de la capacité totale

- 8,23% des élevages ont une capacité comprise entre 50 000 et 100 000 places soit 21,33 % de la capacité totale

- 0,63% des élevages ont une capacité supérieure à 100 000 places soit 2,83% de la capacité totale

4-3- Usines d'aliments composés

La production des aliments composés pour volailles est assurée par 36 usines. Un nombre important d'élevages de pondeuses et de reproducteurs disposent de leurs propres unités de fabrication d'aliments et traitent près de 300.000 tonnes.

La capacité totale de la production de provende est évaluée à environ 3,5 millions tonnes en l'an 2006. Le tonnage produit est estimé à 1,6 millions de tonnes.

4-4- Abattoirs avicoles

Le secteur d'abattage et de préparation des viandes blanches reste le maillon le moins développé de la filière. En effet, bien que depuis les années 80, cinq unités d'abattage aient été installées à Témara, Berrechid, Tanger et Rabat, seulement deux abattoirs (Tanger et Rabat) ont pu fonctionner de façon intermittente et à un très faible taux d'utilisation.

Cependant, il a été constaté, depuis l'élaboration en 1998 par la Direction de l'Elevage du Schéma Directeur National des Abattoirs Industriels Avicoles, un regain d'intérêt pour l'installation d'abattoirs.

En effet, le réseau actuel d'abattoirs avicoles enregistrés par la Direction de l'Elevage compte actuellement :

- 20 abattoirs industriels implantés à Rabat, Tanger, Settat, Mohammedia, Had Soualem, Khémisset, Oujda, Errachidia, Agadir, Marrakech et Kenitra.
- 2 unités d'abattage d'autruche de faible capacité installées à Casablanca et Témara.
- 1 unité d'abattage de caille.

Ces abattoirs répondent aux normes techniques et hygiéniques requises en la matière et sont équipés en moyens de transport des viandes répondant à la réglementation en vigueur.

La majorité des abattoirs procèdent à l'abattage et la préparation de poulet entier prêt à cuire. Certaines unités sont équipées en ateliers de découpe et d'autres ont déjà intégré les différents maillons de la filière (élevage, abattage, découpe, transformation et distribution).

Par ailleurs, nous assistons de plus en plus à une diversification des produits préparés dans ces établissements tels les viandes découpées destinées aux grandes surfaces et à la restauration collective, la viande hachée de volaille, les viandes congelées et la viande séparée mécaniquement (VSM) utilisée comme matière première dans les unités de charcuteries.

Toutefois, le volume traité par les abattoirs industriels reste très faible (40.000 tonne/an soit environ 10% de la production totale de volailles), et de ce fait la capacité potentielle installée n'est utilisée qu'à hauteur de 15%.

4-5- Unité de découpe et de transformation

La valorisation de la production avicole ne peut être assurée que par la diversification des produits avicoles. Les abattoirs industriels avicoles essaient de développer de nouveaux créneaux tels que la découpe des viandes, la production de la "viande séparée mécaniquement" VSM, la congélation et la transformation. Mais les quantités produites restent très minimales en raison du faible développement des réseaux de distribution. De ce fait, les prix de ces produits restent élevés et non accessibles à une large frange de la population ce qui influe négativement sur la production.

A -Découpe des viandes et production de VSM:

Parmi les abattoirs avicoles industriels, 5 sont dotés d'ateliers de découpe des viandes, 3 sont autorisés pour la production de VSM et 3 pour la production de viandes congelées.

Les produits découpés sont mis en vente dans les grandes surfaces ou sont destinés à la restauration collective. Par ailleurs, les restes de découpe servent à la production de VSM, matière très demandée par les unités de charcuteries.

La production actuelle de VSM par les abattoirs industriels avicoles est en plein essor et a atteint actuellement 3800 tonnes/an soit 85% de la production nationale des produits de la charcuterie.

Le développement de la production nationale en VSM contribuerait à la régulation de l'approvisionnement des charcuteries et à une meilleure maîtrise de la qualité de ce produit. Mais cette activité est subordonnée au volume d'abattage et de découpe des viandes qui restent tributaire du développement des circuits de distribution.

B- Unités de charcuterie:

Le secteur de la charcuterie connaît un important développement. Avec l'évolution du mode de vie, le citoyen est devenu de plus en plus demandeur de produits prêts à la consommation. Le prix de vente de la mortadelle rend ce produit accessible à un large segment de consommateurs.

Le secteur de la charcuterie qui utilise de la viande de volaille comme matière première compte 25 unités autorisées par la Direction de l'Élevage. Ces unités, dont plus de la moitié sont localisées à Casablanca, disposent d'une capacité de production variant entre 30 et 100 tonnes/mois.

4-6- Répartition géographique de la production:

L'axe El Jadida – Kénitra regroupe :

- 54% de la capacité de production de poussins chair
- 79% de la capacité de production de poulettes futures pondeuses
- 70% de la capacité de production d'aliments composés
- 70-85 % des élevages de poulet et de pondeuses d'œuf de consommation

5. Organisation professionnelle

Conscients de l'intérêt des organisations professionnelles dans le développement de toute activité économique, les opérateurs du secteur avicole se sont organisés en associations professionnelles

représentant chacune d'elle une branche d'activité de la filière de production. Ainsi, le secteur avicole est actuellement représenté par :

- ◆ l'Association des Fabricants d'Aliments Composés (AFAC)
 - Date de création : 1976
 - Nombre d'adhérents : 20
 - % Capacité totale : 70%
- ◆ l'Association Nationale des Accoueurs Marocains (ANAM)
 - Date de création : 1995
 - Nombre d'adhérents : 28
 - % Capacité totale : 80%
- ◆ l'Association Nationale des Producteurs d'Oeufs de Consommation (ANPO)
 - Date de création : 1995
 - Nombre d'adhérents : 100
 - % Capacité totale : 80%
- ◆ l'Association Nationale des Abattoirs Industriels Avicoles (ANAVI)
 - Date de création : 2001
 - Nombre d'adhérents : 16
 - % Capacité totale : 90%
- ◆ l'Association Nationale des Producteurs de Viandes de Volailles (APV)
 - Date de création : 2004
 - Nombre d'adhérents : 500
 - % Capacité totale : 50 % pour la viande de poulet de chair
: 90 % pour la viande de dinde

Dans l'objectif d'harmoniser leurs efforts et activités, d'œuvrer dans le cadre d'une stratégie globale et intégrée, sauvegardant les intérêts de tous les opérateurs économiques de la filière et de constituer un interlocuteur crédible et représentatif du secteur vis à vis des décideurs administratifs et politiques, les organisations professionnelles se sont érigées en 1995 en Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole -FISA-.

Les cinq associations professionnelles et la fédération sont déclarées conformément aux dispositions du dahir 1-58-376 du 3 Joumada I 1378 (15 novembre 1958) tel qu'il a été modifié.

Depuis le mois de novembre 2000, la FISA est membre à part entière de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc -CGEM- et siège au Bureau ainsi qu'au Conseil National du Patronat -CNP

En 2005, la FISA – a obtenu la certification de son système de management de la qualité selon la norme ISO 9001 version 2000. Cette certification vient compléter la logique d'amélioration continue de la gestion et du fonctionnement de la Fédération, qui depuis plusieurs années fait auditer annuellement ses comptes par un cabinet international

Les principaux objectifs de la FISA consistent à:

- ✚ Améliorer l'environnement technique et économique de la production et de la commercialisation des produits avicoles
- ✚ Asseoir des ponts de communication avec les instances administratives pour un développement durable du secteur avicole
- ✚ Informer, sensibiliser et encadrer les opérateurs du secteur avicole
- ✚ Promouvoir la qualité et la consommation des produits avicoles.

VI PROJECTION DE LA DEMANDE EN 2012

L'approche retenue pour l'estimation de la demande du marché national en produits avicoles à l'horizon 2012 s'appuie sur une ration nutritionnelle à moindre coût avec un minimum de 20 grammes de protéines animales par habitant et par jour.

Bien que l'aviculture marocaine présente des potentialités importantes pour s'ériger en secteur exportateur (climat, main d'œuvre bon marché,...), l'estimation s'est limitée à évaluer ce que sera la demande du marché national en produits avicoles en 2012.

A terme, l'amélioration du statut sanitaire et de la compétitivité du secteur avicole marocain, l'équipement du pays en abattoirs industriels avicoles et en centre de conditionnement des œufs permettraient d'envisager des exportations de produits avicoles.

Les niveaux prévisionnels de demandes sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau : Projection de la demande des produits avicoles en 2010

	Demande en 2006	Demande en 2012	Accroissement moyen annuel
Viandes de volailles (1000T)	370	500	5,1 %
Œufs (milliards d'unités)	2,8	5,0	10,1 %

Il ressort que la demande projetée en 2012 pour la viande de volailles et pour les œufs de consommation devrait se situer respectivement à près de 500 000 tonnes et 5 milliards d'unités.

Ainsi, pour une population prévisionnelle de 33,5 millions d'habitants en 2012, la consommation moyenne par personne et par an devrait se situer à terme à environ 15,0 Kg de viande de volailles et 150 œufs contre respectivement 12,0 Kg et 91 œufs en 2006

2. Options

L'accroissement de l'offre des produits avicoles pour répondre à la demande prévisionnelle à l'horizon 2012 ne peut être réalisé que par le secteur intensif compte tenu de la stagnation, dans les meilleurs des cas, de la production traditionnelle fermière à 50.000 tonnes de viandes et 800 millions d'œufs.

Ainsi, la production intensive de viande de volailles devrait progresser de 320.000 tonnes en 2006 à 450.000 tonnes en 2012 (soit une augmentation moyenne annuelle de 5,9 %). Parallèlement, la production d'œufs de consommation devrait s'accroître durant la même période de 2 milliards à 4,2 milliards d'unités (soit une augmentation moyenne annuelle de 13 %).

La production de viande de volailles, provenant actuellement essentiellement du poulet de chair, sera renforcée par le développement de l'élevage la dinde qui a émergé ces trois dernières années et qui connaîtra sans doute une forte croissance dans les années à venir. Aussi, la part de la viande de dinde dans la production totale de viandes de volailles devrait s'établir à 15% en 2012 contre 9,6% en 2006.

L'élevage des autres espèces aviaires en l'occurrence la caille, le canard, l'oie, la pintade contribuerait dans une moindre mesure à la demande projetée.

V- DIAGNOSTIC DU SECTEUR

L'objet de cette partie est de faire un diagnostic stratégique des atouts et des contraintes du secteur avicole en vue de définir un programme global de mise à niveau.

1- ATOUTS DU SECTEUR AVICOLE

Le secteur avicole présente de nombreux atouts permettant des conditions optimales de production :

Conditions climatiques favorables : Le climat du Maroc, caractérisé par des températures douces surtout sur le littoral, se prête parfaitement à l'élevage avicole sans grands investissements en matière d'isolation des bâtiments en comparaison avec les pays européens.

Elevage hors sol : Les productions avicoles intensives, ne dépendant pas des aléas climatiques, permettent d'assurer un approvisionnement normal du marché en viandes et en œufs quelque soit la qualité de la campagne agricole.

Cycle de production court : Les productions avicoles intensives, compte tenu de leur cycle court de production, constituent le recourt le plus approprié pour satisfaire les besoins croissants de la population marocaine et combler le déficit en protéines d'origine animale relevé dans la ration alimentaire moyenne du consommateur.

Faibles niveaux de consommation : La consommation de viande de volailles et des œufs relativement faible au Maroc, en comparaison avec celle enregistrée dans des pays à niveaux de développement similaires, offre de grandes possibilités d'accroissement durant les prochaines années.

Prix compétitifs : Les productions avicoles peuvent être mises sur le marché à des prix abordables en relation avec le pouvoir d'achat du consommateur marocain.

Infrastructures de production développées : Le secteur avicole dispose actuellement de toutes les infrastructures nécessaires pour la production dans des conditions techniques optimales (laboratoires, usines d'aliments composés, couvoirs...)

2- CONTRAINTES DU SECTEUR

Les différentes stratégies de développement du secteur avicole élaborées par le Ministère chargé de l'Agriculture en concertation avec les professionnels n'ont pas permis la réalisation de tous les résultats escomptés car de nombreuses actions et mesures d'accompagnement, ne relevant pas de leurs attributions, n'ont pu être menées à bien (statut fiscal, prolifération des tueries de volailles...)

La création d'un environnement propice à l'exercice de l'activité avicole et à l'investissement, répondant à la triple exigence des investisseurs à savoir visibilité, prévisibilité et sécurité de l'environnement, nécessite la mise en place d'une véritable stratégie de développement claire, intégrée et cohérente engageant tous les départements ministériels concernés notamment les Ministères chargés de l'Agriculture, de l'Intérieur, des Finances, de la Santé, du Commerce et de l'Industrie, de l'Urbanisme et de la Formation Professionnelles.

L'absence de cette stratégie globale explique en grande partie :

- l'existence de nombreuses incohérences dans la vision portée au secteur avicole par les départements ministériels concernés
- et l'absence quasi totale d'investissements étrangers dans le secteur au Maroc.

Or, sans volonté politique et gouvernementale de développer ce secteur et de le rehausser au rang des activités avicoles telles que connues dans les pays développés, l'environnement de production et d'investissement au Maroc dans ce secteur restera toujours caractérisé par l'incertitude et le manque de visibilité.

Cette situation, même si elle n'exclue pas des investissements ponctuels, élimine en revanche toute possibilité de déclencher une véritable dynamique de développement s'inscrivant dans la durabilité.

Les principales contraintes du secteur avicole découlant de ce constat sont liées aux aspects suivants :

- ✚ Les coûts de production élevés
- ✚ La défaillance de la réglementation sanitaire
- ✚ l'ambiguïté du statut fiscal du secteur
- ✚ L'insuffisance de la recherche, de l'information, de l'encadrement et le faible niveau technique des aviculteurs
- ✚ L'inefficience du système de production dans la régulation du marché
- ✚ La défaillance des infrastructures d'abattage et de commercialisation
- ✚ La difficulté d'accès des aviculteurs aux sources de financement

2.1 Coûts de production

Les coûts de production des produits avicoles au Maroc sont parmi les plus chers au monde. Ils se sont situés en 2006 en moyenne à 11,5 Dh/kg vif, 13,00 Dh/kg vif et 0,60 Dh/unité respectivement pour le poulet de chair, la dinde et les œufs de consommation.

Le différentiel de coût de production par rapport aux principaux pays exportateurs est considérable : 110% par rapport aux Etats-Unis, 160% par rapport au Brésil et 48% par rapport à la France.

Tableau 4 : Comparatifs des coûts de production du poulet

Pays	Prix poulet (\$US/kg vif)	Equivalent Dh (1\$US=11,8 Dh)
Brésil	0,44	5,19
Etats-Unis Argentine	0,55	6,49
Mexique	0,57	6,72
Thaïlande	0,61	7,20
Indonésie	0,65	7,67
Chine	0,65	7,67
Tunisie	0,65	7,67
Inde	0,73	8,61
Russie	0,73	8,61
Canada	0,75	8,85
France	0,75	8,85
Japon	0,77	9,08
Colombie	0,80	9,44
Pérou	1,00	11,80
Maroc	1,00	11,80
	1,15	13,57

[Source: Poultry Perspective, Storrs, In AIRD Study, 2000]

Par ailleurs, la comparaison de la compétitivité globale de l'industrie avicole en terme de coût de production du poulet (coût de l'aliment et de la main d'œuvre) entre certains pays montre que le Maroc se rapprocherait du Pérou avec des coûts d'aliment élevés et des coûts de la main d'œuvre bas.

◆ *Origine des surcoûts de production*

Les surcoûts de production sont imputés essentiellement aux :

- ✚ Prix élevés des inputs notamment le coût de l'aliment. Ce renchérissement émane de plusieurs facteurs dont la forte taxation à l'importation. Les matières premières utilisées dans la fabrication des aliments composés destinés aux volailles sont soumises à des droits de douane et taxes

élevés. Les charges liées à l'alimentation des volailles représentent à elles seules 65 à 70 % du prix de revient des poussins, du poulet de chair et des œufs de consommation :

- le maïs, qui est incorporé à 55-60 % dans les aliments composés de volailles, est taxé à 15% sur la tranche de prix inférieur à 800 DH/Tonne et à 2,5% sur la tranche supérieure. Cette taxation grève la compétitivité de ce secteur d'autant plus que les cours mondiaux de cette matière première ont atteint des niveaux très élevés (environ 240 \$/tonne CAF durant le mois de mars 2006).
- la réforme de la tarification douanière du secteur des oléagineux intervenue au mois de novembre 2000, a accordé aux tritrateurs seuls des droits à l'importation des graines oléagineuses à 2,5% tout en assurant une protection sur les tourteaux dont les droits de douane sont de 12,5%. Cette réforme, non seulement pénalisante pour la provende en ce qui concerne son approvisionnement en tourteaux (prix et qualité), mais de part son caractère exclusif enlève toute opportunité économique aux provendiers d'utiliser les graines oléagineuses dans la formulation des aliments composés par procédé « d'extrusion ».
- certains composants du premix (minéraux et vitamines) sont taxés entre 50 et 56 % alors qu'ils ne sont même pas produits localement ;
- les éleveurs avicoles qui importent des matières premières pour la fabrication d'aliments composés pour leurs propres élevages sont soumis à une taxe dite "taxe de commercialisation des céréales et des légumineuses" au profit de l'ONICL,
- enfin, les aliments composés sont soumis à une TVA de 7 % non récupérable par les éleveurs puisque les produits avicoles sont hors champs d'application de cette taxe.

✚ L'impact des frais vétérinaires est également non négligeable même si ceux-ci ne représentent que 3,5% des coûts de production. Ce surcoût émane de la détérioration de l'environnement sanitaire des élevages, des erreurs de conduite techniques d'élevage et du prix élevé des produits vétérinaires. En effet, les produits vétérinaires, soumis à des droits à l'importation et taxes élevés, sont mis sur le marché à des prix exorbitants. Cette situation a pour conséquence une faible protection sanitaire des volailles (programmes de vaccination inadaptés...), l'amplification des circuits parallèles de commercialisation des produits vétérinaires (contrebande ...) et l'utilisation d'autres produits de traitement qui sont parfois différents de ceux destinés aux volailles (gros bétail, utilisation humaine...)

✚ Les faibles performances techniques de production au niveau des élevages sont aussi à l'origine des surcoûts de production. Elles sont dues à la faible technicité des éleveurs, qui est lié à son tour à leur "turnover" élevé qui empêche l'accumulation du savoir faire.

Tableau 5: Performances techniques des élevages de poulet

	Etats-Unis	Brésil	France	Maroc*
Age (jours)	46	46	40	45
Poids vif (Kg)	2,27	2,30	1,90	1,98
Indice de consommation**	1,95	1,92	1,89	2,08
Mortalité (en %)	5,0	5,0	4,8	8,0
Indice de performance***	240	247	239	194

* Performances moyennes des 25 meilleures bandes

Source : Les réformes du secteur agricole : quel agenda pour le Maroc ? " 2-4 décembre 2004

** IC = Quantité d'aliment consommée pour produire un kg de poids vif

*** IP= (PV * Viabilité) / (Age * IC) * 10

Bien entendu, les performances moyennes au niveau national restent en deçà à ceux rapportées dans le tableau ci-dessus qui ne concernent que les performances des 25 meilleurs lots enregistrées dans un élevage de poulets de chair.

2-2- Réglementation sanitaire

Depuis son démarrage au début des années 70, le secteur avicole s'est développé en l'absence de mesures réglementaires spécifiques à cette activité. En effet, les objectifs visés à cette époque étaient la vulgarisation de l'élevage avicole et l'accroissement de ses productions pour répondre à un besoin de plus en plus croissant de la population en protéines d'origine animale à des prix convenables.

Cependant, depuis le début des années 90, le secteur avicole a connu une expansion très importante avec l'installation d'un grand nombre de fermes d'élevages caractérisées par une forte concentration autour des grands centres de consommation notamment sur l'axe Kénitra - El Jadida.

Cette situation, conjuguée au non-respect des règles hygiéniques et sanitaires requises en la matière, s'est traduite par l'apparition et le développement de plusieurs maladies aviaires (bactériennes et virales) occasionnant des pertes économiques considérables aux éleveurs et contribuant significativement au renchérissement des coûts de production :

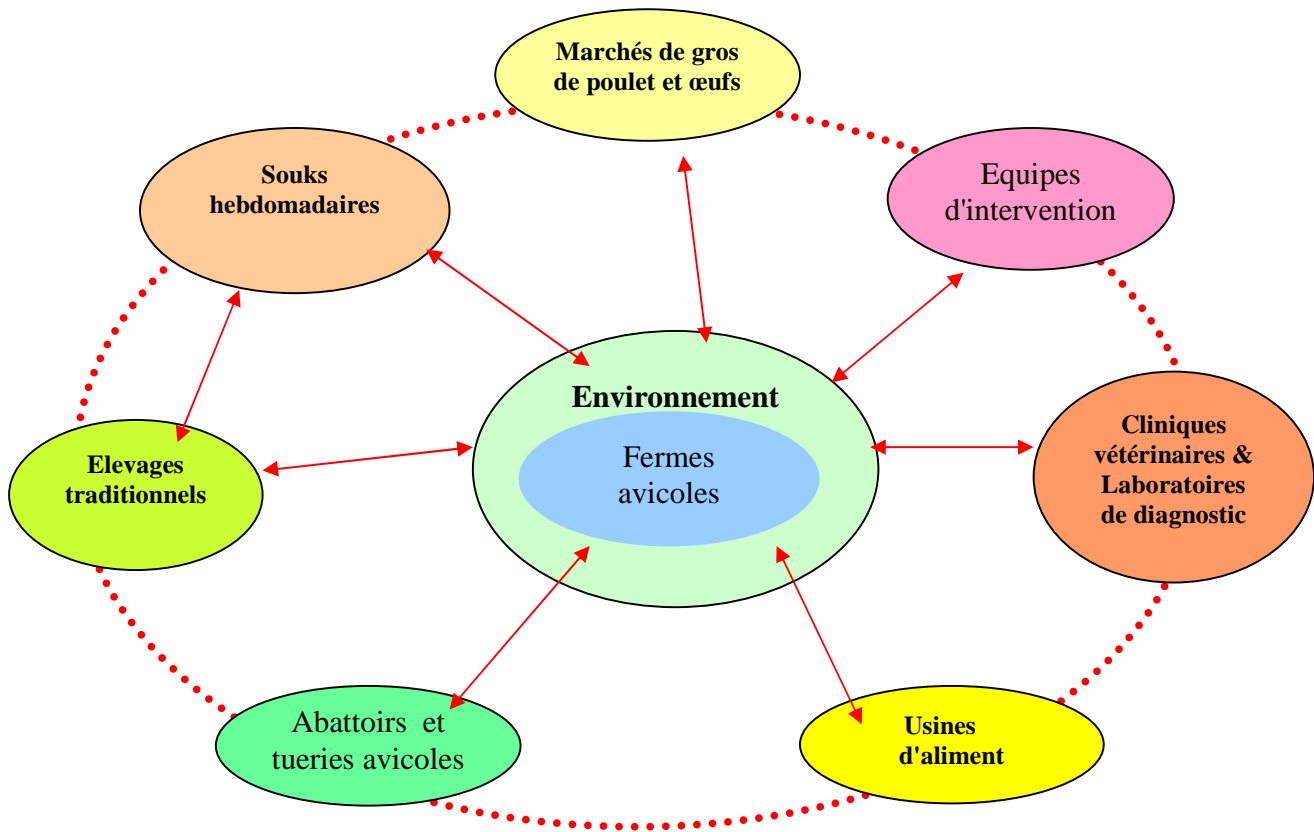
- fortes mortalités des volailles ;
- baisse des performances zootechniques ;
- augmentation des charges liées aux traitements médicamenteux.

Ce constat s'est aggravé avec l'installation d'élevages avicoles "sous serre" encouragés par les dispositions de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme qui limitent, sauf dérogation, la surface constructible au maximum à 2% de la superficie du terrain avec un maximum de 800 m² construits quelque soit la taille du terrain.

L'analyse des pathologies aviaires diagnostiquées au Département de Pathologie Aviaire de l'IAV Hassan II et des cabinets de vétérinaires privés praticiens en aviculture durant la période 1999-2000, a montré la prédominance de la colibacillose, des salmonelloses (*Salmonella gallinarum* et *S. enteritidis*) et de la pseudo- peste aviaire (maladie de Newcastle) dans les élevages avicoles au Maroc.

Plusieurs facteurs contribuent à la persistance et à la dissémination de ces maladies dans le contexte marocain ; le schéma suivant en décrit les principaux :

Principaux facteurs responsables de la dissémination des maladies aviaires



Constatant cette détérioration de l'environnement sanitaire d'exercice de l'activité avicole, la Direction de l'Elevage et la FISA se sont attelés ces dernières années à mettre en place un certain nombre de textes législatifs et réglementaires spécifiques au secteur avicole. Il s'agit en particulier de :

- Arrêté du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes N° 1063-00 du 25/08/2000 complétant l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole N° 2927-95 du 02 Ramadan 1416 (23/01/1996) relatif aux conditions sanitaires d'importation de certains animaux vivants et certains produits d'origine animale ;
- Loi 49/99 promulguée par dahir n° 1-02-119 du 13 jui n 2002 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles ;
- Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural du 26 juin 2003 relatif a la normalisation des aliments composés ;
- Code de procédure n°32 DE/DSA du 10 octobre 2002 relatif à l'importation de poussins et d'œufs à couvrir de l'espèce poule ;
- Code de procédure n°33 DE/DSA du 24 mars 2003 relatif à l'importation de poussins et d'œufs à couvrir de l'espèce dinde ;
- Décret n°2-04-684 du 27 décembre 2004, pris pour l'application de la loi n° 49/99 relatif à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles ;

- **Projet de Décret** relatif à la fabrication, la détention et la vente des aliments destinés à l'alimentation des animaux ;
- **Projet de Décret** relatif à la fabrication, la détention et la vente des additifs, prémélanges et aliment supplémenté destinés à l'alimentation des animaux.

La mise en application des textes promulgués et des codes de procédures précités s'est traduite par une nette amélioration sanitaire des infrastructures d'élevage procédant à l'importation des poussins d'un jour et des dindonneaux. Cependant, l'amélioration globale de l'ensemble des infrastructures avicoles reste tributaire de la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 49/99 et ses textes d'application.

2.2 Statut fiscal du secteur

Les éleveurs de poulets de chair, de dinde, de poules pondeuses et des volailles reproductrices, bien qu'exerçant une activité purement agricole, ne bénéficient pas de l'exonération de tous les impôts directs accordée au secteur agricole.

Dans les faits, les élevages avicoles ne bénéficient d'aucun statut fiscal et ne sont même pas assimilés à une activité industrielle ou commerciale puisqu'ils ne bénéficient pas des avantages accordés dans le cadre de la charte d'investissement et ne peuvent récupérer les montants de la TVA payés aux différents stades d'investissements et de production.

En effet, l'aviculture marocaine a été classée par les différentes Administrations sous de multiples régimes ; comme activité marchande par le Département des Finances, activité industrielle par le Département du Commerce et de l'Industrie et activité agricole par le Département de l'Agriculture.

Sur le plan juridique, l'activité avicole est classée parmi le secteur agricole par le décret n° 2-97-8 76; B.O n° 4658 du 21 janvier 1999 relatif à la nomenclature économique marocaine des activités économiques.

Cependant, sur le plan fiscal, les éleveurs avicoles sont considérés comme de simples commerçants occultant ainsi l'aspect d'élevage et par la même la nature de production agricole. Les aviculteurs sont patentés comme marchands en gros de produits avicoles (poulets, dindes et œufs) bien que la production soit entièrement vendue à la ferme à des grossistes qui en assurent la commercialisation dans les marchés de gros.

Compte tenu de ces considérations, les élevages avicoles se trouvent pénalisés par des surcoûts fiscaux appréciables aussi bien au niveau de l'investissement qu'au niveau de la production.

2.3 Taxe à l'investissement

Depuis la promulgation de la nouvelle charte d'investissement (Dahir n° 1-95-213 du 8 novembre 1995), les éleveurs avicoles paient :

- Une TVA de 10 % sur tout matériel, biens d'équipement et matériaux,
- Une TVA de 14 % sur les constructions des poulaillers

Ces TVA, rehaussées à 20 % dans le cadre de la loi de finances 2007, sont payées par les éleveurs avicoles sans possibilité de récupération car ils ne disposent pas d'un numéro d'identification fiscal. En effet, les produits avicoles sont hors champs d'application de cette taxe.

A cause de cette distorsion au principe de la neutralité de la TVA, celle-ci est devenue une taxe à l'investissement et à la production et constitue un handicap majeur aux nouveaux projets avicoles. Cette situation s'est traduite dans le secteur par :

- une réduction des investissements dans de grands élevages modernes et rationnels pouvant faire face aux défis imposés par la globalisation de l'économie ;
- la prolifération d'unités de production ne répondant pas aux normes techniques et sanitaires minimales requises pour l'élevage avicole. Ces unités constituent une source de contamination permanente pour l'ensemble de l'activité avicole.

2.4- Taxe d'édilité

Les exploitations avicoles sont soumises à la taxe d'édilité bien que situées en zones rurales et ne bénéficient en contrepartie d'aucun service communal. Cette taxe vient grever d'une manière injuste les charges des opérateurs.

Les aviculteurs réclament depuis longtemps la mise en place d'un réseau de ramassage d'ordures et de cadavres pour incinération dans des centres d'équarrissage communaux, et ce afin de renforcer les mesures d'hygiène dans le monde rural et préserver l'environnement.

2-5- Insuffisance de la recherche et de la formation des aviculteurs

Le secteur avicole souffre actuellement d'une absence quasi totale de programmes de formation pratiques et de recherches appliquées coordonnés entre les établissements d'enseignements et de recherches et la profession pour répondre à des objectifs précis visant la levée de certains problèmes techniques et sanitaires auxquels il est confronté dans le contexte national de production.

Les travaux de recherches et les études sur le secteur avicole réalisés par les institutions d'enseignement (IAV Hassan II et ENA) ne sont pas diffusés auprès des opérateurs économiques et ne trouvent pas d'application.

De même, la formation des éleveurs et des techniciens d'élevages est insatisfaisante dans la mesure où il n'existe pas encore au Maroc une entité spécialisée en aviculture pouvant dispenser une formation pratique et ciblée.

2-6- Inefficience du système de production dans la régulation du marché

L'atomisation des structures de production due au manque d'organisation en intégration verticale des différentes branches de l'activité avicole, l'absence de contrat de partenariat entre les divers opérateurs, l'absence d'organisation au niveau de la production et de la commercialisation et la méconnaissance des besoins du marché en produits avicoles font que ce dernier est caractérisé par de fortes fluctuations de l'offre et des prix.

A cela s'ajoute la forte emprise des intermédiaires tant en amont qu'en aval du secteur induisant des perturbations de l'offre et des prix sur le marché.

Cette situation est ressentie par les différents opérateurs comme une insécurité économique et un manque de visibilité pesant négativement sur leur décision d'investissement dans le secteur.

2.7 Défaillance de la commercialisation

La commercialisation et la distribution des produits avicoles continuent à se faire en grande partie selon un système précaire reconduisant les mêmes pratiques traditionnelles que celles utilisées il y a des dizaines d'années :

- ✚ Le transport des volailles vivantes et des œufs de consommation à travers les différentes régions du pays dans des conditions ne respectant pas les règles d'hygiène requises contribue à la propagation des maladies aviaires avec des incidences économiques, sanitaires et environnementales importantes,

- ✚ La vente du poulet de chair est réalisée dans la quasi-majorité à l'état vif et les prix sont généralement fixés indépendamment de la qualité.
- ✚ Les abattoirs avicoles et les points de vente s'approvisionnent généralement à partir des marchés de gros. Le rassemblement des animaux dans les marchés de gros présente un grand risque de propagation de maladies contagieuses. De plus, les volailles ne sont accompagnées d'aucun document rendant le suivi de la traçabilité des volailles quasiment impossible. De ce fait le jugement de la salubrité des viandes aux abattoirs repose sur l'inspection du produit fini ce qui rend cette inspection aléatoire.
- ✚ La quasi-totalité des volailles est abattue dans des tueries dont les conditions d'hygiène sont très critiques ce qui nuit à l'image de marque de la viande de volailles auprès des consommateurs. Dans la pratique, les tueries sont généralement confondues avec les points de vente de volailles vivantes. L'abattage des volailles dans ces tueries est une activité "tolérée" sans être expressément autorisée.

L'abattage des volailles est également pratiqué dans des points de vente aménagés au niveau de certains marchés de gros de volailles ou dans des locaux aménagés par les municipalités dans les abattoirs de viandes rouges. La situation est d'autant plus grave que les tueries de volailles procèdent, en plus de la vente directe au consommateur, à l'approvisionnement de la restauration collective sociale et commerciale (hôpitaux, cantines scolaires et universitaires, pénitenciers, hôtels et restaurants...). Plusieurs responsables de la restauration collective ne respectent pas la note circulaire conjointe des Ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture rendant obligatoire l'approvisionnement de ces unités de restauration en viande de volaille préparée dans des abattoirs agréés.

- ✚ L'application de la réglementation en matière d'inspection sanitaire et qualitative des denrées animales et d'origine animale notamment le Dahir portant loi n°1-75-291 du 8 octobre 1977 et son décret d'application n°2-89-617 du 5 janvier 1999 ne concerne que les abattoirs industriels avicoles agréés. Les tueries, assurant l'abattage de près de 95% des volailles, échappent à ce contrôle,
- ✚ Les abattoirs industriels avicoles installés dans les différentes régions du pays sont déloyalement concurrencés par les tueries artisanales au détriment de la salubrité et la qualité hygiénique des produits. Ces abattoirs, fonctionnant à seulement 15% de leur capacité potentielle, ne peuvent se permettre d'investir dans la formation continue de leur personnel ou encore dans des actions de marketing permettant de développer leur activité.

2-8- Difficultés d'accès aux sources de financement

Le développement du secteur avicole enregistré surtout durant les années 80 et 90 a été réalisé grâce aux importants crédits octroyés aux aviculteurs par les institutions financières.

Cependant, la chute des prix des produits avicoles, surtout durant les dernières années pour des raisons souvent exogènes au secteur (sécheresse, dioxine, grippe aviaire...), a mis en difficulté financière plusieurs unités de production dont certaines n'ont pu honorer leurs échéances augmentées par les taux d'intérêts prohibitifs appliqués durant les années 90.

Cette situation, conjuguée au manque de visibilité de développement du secteur en l'absence d'une stratégie cohérente et intégrée, a amené les institutions bancaires à considérer le secteur avicole comme une activité à "haut risque" et à limiter l'accès des aviculteurs à de nouveaux emprunts et ce au moment où l'environnement général des taux d'intérêts est redevenu relativement favorable à l'investissement.

VI. PROGRAMME DE MISE A NIVEAU

1- Objectifs

Devant les grandes échéances qui attendent l'économie, notamment les accords de libre échange avec les Etats-Unis, quadrilatéral (Maroc, Tunisie, Egypte et Jordanie), les pays de la Ligue Arabe et l'accord d'association avec l'Union Européenne, et compte tenu des menaces éventuelles qui guettent l'aviculture marocaine, considérée parmi les secteurs les plus vulnérables, celle-ci est appelée à entreprendre un effort très important de mise à niveau.

La mise à niveau est un " tout" qui doit s'inscrire dans une vision globale et prospective pour donner suffisamment de visibilité aux éleveurs et à l'ensemble des opérateurs de la filière. Il s'agit d'un ensemble d'actions interdépendantes qu'il convient de conduire d'une manière concomitante pour obtenir des résultats probants.

L'orientation souhaitée pour la filière avicole est basée sur des actions structurantes, ayant des effets durables et bénéfiques aussi bien pour les éleveurs que pour la collectivité nationale.

Les objectifs attendus de la mise à niveau de la filière avicole sont de :

- améliorer l'efficience et la compétitivité de l'activité avicole
- promouvoir la qualité des produits avicoles
- encourager l'investissement
- créer de nouveaux emplois

De tels objectifs ne peuvent être atteints qu'à travers la restructuration de tous les maillons de la filière et l'organisation des structures de production en systèmes compétitifs basés sur l'intégration qui constitue le levier incontournable de la compétitivité de la filière.

2- Programme d'actions

Les orientations générales retenues pour la mise à niveau du secteur avicole reposent sur les axes fondamentaux suivants :

- La dynamisation de la FISA en vue d'assurer pleinement son rôle fédérateur et de contribuer au développement du secteur ;
- L'amélioration des conditions techniques et sanitaires de production, en vue de rehausser la productivité et l'efficience ;
- L'amélioration des circuits de commercialisation d'abattage et de transformation et de distribution et la garantie de la salubrité des produits avicoles ;
- La régulation du marché par l'instauration d'instruments qui permettent de cerner les besoins du marché et de suivre les niveaux de production ;
- L'information des opérateurs économiques afin de leur permettre de disposer des données nécessaires à la prise de décision ;
- La promotion de la consommation des produits avicoles en vue de stimuler la demande de ces denrées.

Le programme d'action concernera, pour les différents axes de mise à niveau sus-développés, les points suivants :

2.1 Dynamisation de la FISA par :

- ◆ Le renforcement de l'encadrement de l'interprofession par le recrutement d'un personnel qualifié et suffisant (annexe 1).

- ◆ La certification des procédures de gestion et de fonctionnement de la FISA par la mise en place d'un système de management qualité certifié selon le référentiel ISO 9001 version 2000. Cette certification permettra à la Fédération :
 - de valoriser et développer sa notoriété et son image de marque
 - de consolider sa crédibilité auprès des institutionnels nationaux et internationaux
 - d'acquérir la confiance des opérateurs économiques du secteur
- ◆ L'élargissement de la base des adhérents des différentes associations professionnelles constituant la FISA pour consolider sa crédibilité et sa représentativité du secteur.

2-2 Amélioration des conditions techniques et sanitaires de production par :

- ✚ La mise en oeuvre d'un cadre juridique approprié régissant l'installation, l'équipement et le fonctionnement des unités de production avicole en appliquant les dispositions de la loi n° 49/99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles .
- ✚ La sensibilisation des éleveurs dans les principales régions de production avicole sur l'importance des mesures sanitaires dans la protection des élevages avicoles et dans l'amélioration de la salubrité et la qualité des produits avicoles ;
- ✚ La mise en oeuvre de la dérogation prévue dans la loi 12-90, relative à l'urbanisme en ce qui concerne la limitation de la superficie constructible pour permettre l'installation de poulaillers répondants aux normes hygiéniques et sanitaires de production conformément aux exigences fixées par les textes d'application de la loi 49/99 ;
- ✚ La dynamisation de l'Observatoire Epidémiologique National en Aviculture (OENA) à travers la prise en charge de ses frais de fonctionnement dans le cadre d'une convention de partenariat. L'objectif est de diffuser aux décideurs et aux professionnels une meilleure connaissance sur la situation sanitaire dans les différentes régions du pays et d'entreprendre le cas échéant les dispositions hygiéniques et sanitaires qui s'imposent.
- ✚ L'équipement des fermes avicoles de bornes de localisation (GPS) et l'acquisition du logiciel informatique relatif au Système d'Information Géographique (SIG). Ce système permettra de dresser une carte géographique et sanitaire des différentes fermes d'élevage avicole au Maroc et de gérer les distances minimales à respecter entre les différentes unités avicoles conformément à la loi 49-99 et ses textes d'application.
- ✚ La normalisation des facteurs de production (matières premières,...) et des produits avicoles.

2-3 Soutien à la mise à niveau de la filière

- Contribution du Fonds de Développement Agricole (FDA) à la mise à niveau du secteur.

Dans l'objectif d'accompagner la mise à niveau technique et sanitaire des unités avicoles conformément aux dispositions de la loi 49-99 et ses textes d'application et de soutenir les éleveurs ayant subi des pertes suite à des épidémies ou des programmes d'assainissement sanitaire, le Fonds de Développement Agricole – FDA apportera l'appui nécessaire à la mise en place des programmes de mise à niveau du secteur, notamment en matière :

- d'indemnisation pour l'abattage des volailles dans le cadre des mesures de police sanitaire ou des programmes d'assainissement sanitaire
- d'installation de laboratoires spécialisés de référence de diagnostic et de certification des produits avicoles,
- de promotion de la consommation des produits avicoles

- de réalisation de programmes de formation pratique, ciblée et de courte durée pour améliorer la technicité des aviculteurs, des techniciens et des ouvriers
- de financement de la recherche appliquée à la demande expresse de l'interprofession.
- Faire bénéficier le secteur avicole des appuis à l'investissement accordés par le Fonds Hassan II pour le développement économique et social par la création d'un fonds de restructuration des élevages avicoles "FORAVI" (annexe 4), dont les objectifs sont :
 - ✓ la subvention de la construction de nouveaux bâtiments d'élevage avicole conformes aux exigences de la loi 49-99 et ses textes d'application.
 - ✓ la mise en place d'un mécanisme de co-financement entre le Fonds Hassan II et les banques, destiné à financer les projets de restructuration et de mise à niveau des élevages avicoles en activité pour se conformer aux exigences de la loi 49-99 et ses textes d'application.

2.4 L'amélioration des circuits de commercialisation des produits avicoles par :

- ✚ La sensibilisation des Départements Ministériels et des Autorités concernées sur les conditions actuelles précaires de commercialisation du poulet et des œufs de consommation et de leurs effets négatifs sur toute l'activité. L'objectif recherché étant de les inciter à prendre des mesures concrètes permettant d'améliorer l'existant tout en créant un environnement favorable à l'installation d'abattoirs industriels avicoles et de centres de conditionnement des œufs. Ces structures, soumises régulièrement au contrôle vétérinaire et permettant la traçabilité des produits avicoles, sont d'une importance capitale dans l'amélioration de la salubrité et de la qualité de ces denrées et dans la mise en confiance du consommateur. De même, compte tenu de leur situation dans les circuits de commercialisation entre les producteurs et les distributeurs aux consommateurs, les abattoirs avicoles et les centres de conditionnement des œufs constituent des outils indispensables en matière d'organisation de la production, de régulation du marché et de stabilisation des cours (annexe 5).
- ✚ L'encouragement à l'installation d'abattoirs industriels avicoles et de centres de conditionnement des œufs à travers l'attribution d'avantages incitatifs supplémentaires à l'investissement dans ces types de projets.
- ✚ La mise en œuvre des dispositions de la loi 49-99 notamment :
 - la mise en conformité des unités d'abattages aux prescriptions du cahier de charges qui fixe les conditions requises pour l'abattage des volailles destinées exclusivement aux ménages conformément à **la note circulaire conjointe du Ministre de l'Agriculture et du Ministre de l'Intérieur (en cours)**.
 - l'obligation de la restauration collective (Forces Armées Royales, hôpitaux, cantines et internats de l'enseignement, pénitenciers, hôtelleries, bouchers, rôtisseries....) à s'approvisionner en viandes de volailles préparées exclusivement dans des abattoirs agréés et régulièrement surveillés par les services vétérinaires en application à la note de service conjointe n° 5300 bis du Ministre de l'Agriculture et du Ministre de l'Intérieur.
 - **la facilitation de l'accès aux lots** de terrains équipés en infrastructures d'assainissement dans les zones industrielles pour l'installation d'abattoirs avicoles.

2.5 Régulation du marché des produits avicoles par :

- ✚ Le développement d'un système de partenariat entre les différents opérateurs économiques de secteur pour une meilleure maîtrise et organisation du marché. Cette démarche devrait aboutir à terme à l'intégration de tous les maillons de la chaîne de production avicole ; laquelle intégration

devra être également incitée et favorisée par les interventions de tous les concernés par le secteur.

- ✚ L'instauration d'un système de suivi du marché des produits avicoles (offre, demande, prix...) pour apporter aux décideurs et aux professionnels des indicateurs fondamentaux dans la prise de décision.
- ✚ Le renforcement du contrôle sanitaire aux postes frontières avec la stricte application de l'arrêté n° 1063 relatif à l'agrément des locaux des importateurs de poussins et d'œufs à couver et des codes de procédures pour l'importation de ceux-ci des espèces poule et dinde.

2.6 Formation et Information des aviculteurs (cf. annexes 6, 7 et 8):

- 📄 Rehausser le niveau technique et le savoir faire des éleveurs par :
 - l'amélioration de la technicité des éleveurs par la formation continue répondant aux besoins exprimés par les professionnels. Cette formation pratique et ciblée concernera aussi bien les professionnels et techniciens que les ouvriers selon des modules appropriés. La création par la FISA d'un Centre de formation Avicole à la station de Aïn Jemâa sera d'une grande utilité dans ce domaine.
 - la participation des professionnels dans la conception des programmes de formation avicole dispensée par les institutions d'enseignement et dans l'accueil des stagiaires.
 - le renforcement de la recherche appliquée en partenariat avec les institutions spécialisées sur les aspects intéressants directement les opérateurs du secteur.
- 📄 La création d'une interface de communication fiable entre l'ensemble des intéressés et les différents intervenants dans le secteur avicole à travers le site Web professionnel de la FISA: www.fisa.org.ma. Ce site, assurant la centralisation et la distribution des flux d'informations relatives au secteur avicole, doit être régulièrement mis à jour.
- 📄 L'édition d'un bulletin d'informations trimestriel sur l'activité des associations professionnelles et de l'interprofession et sur tous les aspects intéressants le secteur.
- 📄 La diffusion d'une lettre mensuelle sur la conjoncture du marché des produits avicoles.
- 📄 L'organisation de réunions régionales d'information et de sensibilisation des opérateurs économiques sur des thèmes d'actualités
- 📄 L'organisation d'une foire avicole annuelle constituant pour les différents opérateurs et fournisseurs du secteur un lieu privilégié de rencontres et d'exposition des nouvelles technologies dans les domaines en relation avec l'activité avicole.

2.7 La promotion de la consommation des produits avicoles par :

Le lancement de campagnes médiatiques de promotion de la consommation des produits avicoles (annexe 9) visant :

- 📄 La levée des préjugés négatifs des consommateurs quant aux conditions d'élevage et d'alimentation des volailles.
- 📄 La sensibilisation des consommateurs quant à la qualité nutritionnelle des produits avicoles.
- 📄 La diffusion auprès des ménagères d'un guide des différentes préparations culinaires à base de produits avicoles.

VII RESULTATS ATTENDUS

La mise en œuvre du programme de mise à niveau du secteur avicole tel que décrit ci-dessus est la condition sine qua none à la réalisation des objectifs de production à l'horizon 2012.

Les impacts de ce programme seront positifs :

Sur le plan production, l'ensemble des interventions devrait se traduire sur le terrain par :

- une maîtrise du marché des produits avicoles ;
- une nette amélioration des performances zootechniques et sanitaires dans les élevages avicoles ;
- une meilleure efficacité et rentabilité de l'activité ;
- et un renforcement dans la qualité hygiénique et sanitaire des produits avicoles présentés au consommateur.

L'amélioration de ces paramètres constitue un préalable indispensable à l'insertion du secteur avicole dans le contexte de la globalisation de l'économie.

Sur le plan social, le développement du secteur avicole se traduira par :

- une nette amélioration de la ration alimentaire du consommateur marocain notamment en ce qui concerne les apports en protéines d'origine animale ;
- la création d'un grand nombre de postes d'emplois permanents aussi bien au niveau de la production qu'au niveau de la commercialisation et de la distribution suite aux importants investissements qui vont être opérés dans le secteur.

1. Accroissement des productions :

La progression de la production prévisionnelle des produits avicoles entre 2006 et 2012 entraînera une augmentation moyenne annuelle de l'offre sur les poussins et les dindonneaux d'un jour selon les proportions suivantes :

◆ Branche poulet de chair

- Production de viande : sera augmentée de 290.000 à 380.000 tonnes
- Nombre de poussins : sera augmenté de 268 à 300 millions

◆ Branche dinde

- Production de viande : sera augmentée de 30.000 à 70.000 tonnes
- Nombre de dindonneaux : sera augmenté de 4,9 à 12,5 millions

◆ Branche œufs de consommation

- Production d'œufs : sera augmentée de 2 à 4,2 milliards d'unités
- Nombre de poussins : sera augmenté de 9 à 20,0 millions

◆ Branche aliments composés

Les tonnages des aliments composés destinés aux volailles augmenteront entre 2006 et 2012 de 1,6 à 2,2 millions de tonnes soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5,4 %.

2. Amélioration des performances de production

Entre 2006 et 2012, l'amélioration des conditions techniques et sanitaires de production se traduira par des performances zootechniques plus élevées aussi bien au niveau des élevages de reproducteurs qu'au niveau des élevages de poulets de chair, de dindes et de poules pondeuses pour se rapprocher à terme des résultats obtenus dans les pays avancés en production avicole.

◆ **Branche poulet de chair**

- Taux de mortalité : sera réduit de 10% à 5%.
- Indice de consommation (kg d'aliment/kg de poids vif) : sera réduit de 2,3 à 2,0
- Poids carcasse/poussin départ : sera augmenté de 1,1 à 1,3 Kg

◆ **Branche dinde**

- Taux de mortalité : sera réduit de 15% à 7%.
- Indice de consommation (kg d'aliment/kg de poids vif) : sera réduit de 2,5 à 2,3
- Poids carcasse/dindonneaux départ : sera augmenté de 5,2 à 5,7 Kg

◆ **Branche œufs de consommation**

- Taux de mortalité : sera réduit de 20 % à 15%
- Indice de consommation (kg d'aliment /œuf produit) : sera réduit de 0,20 à 0,17
- Nombre d'œufs produits/poule départ : sera augmenté de 250 à 270

3. Réduction des coûts de production

La mise en œuvre des différentes mesures visant l'amélioration des performances zootechniques et sanitaires, se traduirait par une baisse des coûts de production des produits avicoles comme suit :

- Viande de poulet : de 10,5 à 8,0 dh/kg vif
- Viande de dinde : de 13 à 11,5 dh/kg vif
- Œuf de consommation : de 0,60 à 0,50 dh par unité

4. Amélioration des apports en protéines animales dans la ration alimentaire

Entre l'an 2006 et 2012, la consommation des produits avicoles enregistrerait un accroissement progressif passant de 12,0 Kg à 15,0 Kg de viande de volailles/hab./an et de 91 à 150 œufs/hab./an.

La contribution des protéines animales provenant des produits avicoles dans la ration alimentaire moyenne passerait de 6,8 grammes en 2006 à 8,1 grammes en l'an 2012 ce qui est de nature à améliorer les apports de protéines d'origine animale dans la ration alimentaire moyenne du consommateur marocain.

5. Accroissement des investissements (cf. annexe 13)

L'accroissement prévisionnel de la production des produits avicoles nécessiterait des investissements au niveau des fermes d'élevage, des abattoirs industriels avicoles et des centres de conditionnement des œufs. La part de la production de viandes de volailles et d'œufs traités dans les abattoirs industriels avicoles et dans les centres de conditionnement des œufs représenterait 50% en 2012

Compte tenu de la surcapacité actuelle des usines d'aliments composés et des couvoirs, les investissements dans ces infrastructures concerneraient essentiellement leur modernisation, leur mise à niveau et uniquement l'accroissement du cheptel des reproducteurs pour les couvoirs.

L'ensemble de ces investissements est évalué à près de 4,5 milliards de dirhams.

6. Augmentation du chiffre d'affaires (cf. annexe 14)

L'augmentation projetée de la production nationale des produits avicoles se traduirait par une progression du chiffre d'affaires de 13,15 milliards de Dhs en 2006 à environ 16,8 milliards de Dhs en l'an 2012.

7. Création d'un nombre conséquent d'emplois (cf. annexe 15)

Le nombre d'emplois directs qui seraient créés dans les différents maillons de la chaîne de production avicole passerait de près de 72.000 postes en 2006 à près de 104.000 en l'an 2012.

Parallèlement, le nombre d'emplois indirects qui seraient générés du fait de l'expansion du secteur avicole aussi bien en amont qu'en aval de cette activité (fournisseurs en intrants et matériels, commercialisation et distribution des produits avicoles...) progresseraient de 170.000 postes actuellement à environ 250.000 en 2010.

Ainsi, le nombre d'emplois permanents directs et indirects offerts par le secteur avicole, évalué actuellement à 242 000 postes, atteindrait 350 000 postes en 2010.

Comment mettre en œuvre ce programme ?

Une condition primordiale réside dans la volonté politique pour mettre à niveau le secteur. Mais la volonté en elle même ne suffit pas, il faut disposer de moyens matériel et humains et d'une organisation efficace.

La synthèse du programme de mise à niveau du secteur avicole relatant les différentes actions à mener, l'échéancier de réalisation et les différents intervenants (Etat, collectivités, FISA et opérateurs) est présentée dans le tableau ci- après.

ANNEXES : Voir document sur contrat programme Gouvernement – FISA pour la mise à niveau de secteur avicole